

## LA VILLE DE BEAUHARNOIS DÉPLOIE SES MESURES D'URGENCE EN CETTE PÉRIODE DE CRISE

**Beauharnois, le 25 mars 2020** – En concordance avec les orientations gouvernementales et les arrêtés ministériels, la Ville de Beauharnois annonce le déploiement de ses mesures d'urgence. Cette première étape consiste en la réorganisation des effectifs afin d'assurer les services essentiels et le maintien de certaines tâches administratives nécessaires.

En respect des orientations émises par les autorités la Ville de Beauharnois entend appliquer les mesures préventives prescrites pour éviter la propagation de la COVID-19. Les services essentiels de la Ville ont été mobilisés, évidemment au Service de sécurité incendie et également à la gestion des eaux, à l'entretien des réseaux, à la réalisation des travaux d'urgence et d'entretien vital des infrastructures municipales, au déneigement au besoin, etc.

À cet effet, les horaires de travail des employés concernés ont été modulés pour éviter le maximum de contacts les uns avec les autres alors que le télétravail a été préconisé pour plusieurs employés effectuant des tâches administratives. Quatre catégories d'emploi ont été créées pour différencier les opérations indispensables à maintenir.

Spécifiquement, pour le Service des travaux publics, les employés ont été divisés en 4 équipes. Ces équipes travaillent en alternance, du lundi au jeudi à raison de 2 équipes par jour sur des horaires décalés. Cette mesure permet à la fois d'assurer la santé et sécurité des employés, en plus de maintenir certaines opérations importantes.

Une rémunération minimale de 60 % du salaire est attribuée à tout le personnel, quelle que soit leur catégorie d'emploi, et peut fluctuer en fonction des heures travaillées. La Ville et les employés reconnaissent que chaque communauté doit s'impliquer, à leur niveau, pour assurer la continuité des services dans cette période de crise.

Le maire de Beauharnois, Monsieur Bruno Tremblay a tenu à exprimer toute sa gratitude envers les effectifs municipaux : « Dans le contexte particulier que nous connaissons présentement je suis fier de l'implication de toute l'équipe de gestion, de l'ensemble des employés, de l'exécutif syndical et du conseil municipal. Leur participation, leur compréhension et leur collaboration ont mené à la concrétisation de ces mesures hors de l'ordinaire. »

Le premier objectif de la Ville est de protéger les employés municipaux et les citoyens dans ce contexte exceptionnel entourant le coronavirus. Bien que l'hôtel de ville et les différents bâtiments municipaux soient fermés au public, les services en ligne demeurent ouverts et il est toujours possible de communiquer avec nos employés en appelant au 450 429-3546, poste 230, ou par courrier électronique à l'adresse [reception@ville.beauharnois.qc.ca](mailto:reception@ville.beauharnois.qc.ca).

Finalement, la Ville de Beauharnois tient à rappeler à la population de prendre au sérieux toutes les directives émises par les autorités gouvernementales en lien de la pandémie et demande d'être tolérant à l'égard des travaux qui seront retardés.

----- 30 -----

Source :

Stéphanie Leduc Joseph

Conseillère aux communications, Ville de Beauharnois

450 429-3546, poste 267

[stephanie.leduc@ville.beauharnois.qc.ca](mailto:stephanie.leduc@ville.beauharnois.qc.ca)